

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS128

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« Art. L. 2232-22. - En l'absence de ... (le reste sans changement). ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, destiné à éviter une répétition.